

Accompagnement des personnes en situation de handicap dans la Somme : l'ARS rencontre le collectif « Les ballons rouges 80 ».

Le 15 février 2018, l'ARS a rencontré une délégation du collectif « Les ballons rouges 80 », représentant des parents d'enfants et des familles d'adultes en situation de handicap dans la Somme. Cet échange a notamment permis de faire le point sur l'évolution de l'offre d'accompagnement médico-social depuis les précédentes rencontres en 2016 et 2017 et de réaffirmer que le handicap est une priorité du futur projet régional de santé.

Une dynamique de développement et de transformation qui se poursuit

L'ARS HDF met en œuvre tous les moyens qui lui sont alloués pour répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap, et notamment pour fluidifier l'admission des enfants dans les établissements et services spécialisés. Depuis 2012, plus de 10 millions d'euros ont ainsi été consacrés dans la Somme au renforcement des capacités d'accueil et d'accompagnement. Cela a permis la création de :

- + 199 places de SESSAD
- + 66 places de SAMSAH
- + 107 places de FAM
- + 28 places d'ESAT
- + 51 places de MAS
- + 8 places d'IME

La mise en œuvre du 3e plan autisme a permis la création de 76 places nouvelles, enfants et adultes, dans le département. Ces évolutions très significatives placent l'offre de ce département en position favorable au regard de la moyenne nationale. Pour autant, cette progression ne permet pas de proposer une solution satisfaisante à chaque situation individuelle. C'est en ce sens que l'ARS et ses partenaires poursuivent leurs efforts. Sont d'ores et déjà programmés en 2018 la création d'une plateforme de diagnostic des troubles du spectre autistique (TSA) et la création d'une unité d'accueil temporaire de 8 places pour enfants et adolescents présentant des TSA, dans l'agglomération d'Amiens.

Les priorités pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap : la bonne prise en charge, au bon moment et la plus inclusive possible.

La politique de l'ARS HDF vise à mettre en place une réponse graduée et organisée au niveau des territoires, au service d'une société plus inclusive et du parcours de santé et de vie des personnes en situation de handicap. Parmi les mesures qui sont privilégiées dans la Somme :

- **Augmenter le nombre de places en foyers d'accueil médicalisé (FAM).** Conjointement avec le Département, l'ARS renforce l'offre de FAM spécialisés pour adultes autistes. Cela doit notamment permettre d'accueillir des jeunes adultes qui sont aujourd'hui maintenus en IME, faute de place en FAM, et libérer ainsi des places pour les enfants au sein de ces IME. La création de deux unités de FAM sans hébergement de 8 places chacune, à Amiens et Bray-sur-Somme (ouverture au printemps 2018) y participe.
- **Privilégier l'offre de services et les capacités de prise en charge hors établissement.** Il s'agit notamment de faciliter la scolarisation en milieu ordinaire. Pour les enfants et les adolescents ayant besoin d'un accompagnement complémentaire de celui apporté par l'école, l'ARS poursuit le développement de l'offre SESSAD, en partenariat avec l'Education nationale.
- **Mieux prendre en compte les situations individuelles et mieux organiser les parcours.** Dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », l'ARS, ses partenaires (MDPH, Département, Education nationale) et les établissements médico-sociaux ont engagé en janvier 2018 un travail pour améliorer la gestion des listes d'attente et les réduire en fluidifiant l'admission en établissement.